

Allocution de Denis Chalifoux, maire de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le cadre du conseil municipal du 14 mai 2019 – Rapport financier 2018 de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Mesdames,

Messieurs,

Tout comme nous l'avons fait précédemment pour l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, voici maintenant le rapport de l'exercice financier pour l'année 2018 pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Le rapport financier de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts indique un excédent de fonctionnement de 1 182 270 \$ pour l'exercice 2018. Cet excédent de fonctionnement provient principalement de revenus supplémentaires, entre autres :

- de revenus générés par la croissance du rôle d'évaluation foncière,
- d'une augmentation des droits de mutation,
- de subvention et d'intérêts totalisant 934 000 \$.

Au chapitre des dépenses de la Ville, elles ont été inférieures au budget 2018 grâce à un bon contrôle des dépenses, notamment au niveau de l'administration générale. Ainsi, en date du 30 avril 2019, la Ville possédait un excédent de fonctionnement non affecté de 1 315 707 \$, soit 4.8% du budget de fonctionnement de 2018.

Dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a réalisé les principaux travaux suivants en 2018 :

- Réfection de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)
- Investissements dans le cadre du programme d'amélioration des rues et chemins (PARC)
- Mise en place de la collecte des matières organiques (Compostage)
- Réfection du barrage Lac Byette

- Installation de compteurs d'eau (Stratégie de sensibilisation à l'économie d'eau potable)

Comme le prévoit la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération annuelle attribuée aux membres du conseil municipal pour l'année 2018:

- La rémunération du maire est de à 73 226,50 \$;
- La rémunération du maire suppléant est de 26 307,41 \$;
- La rémunération actuelle de chaque conseiller est de 20 586,07 \$;
- Une allocation de dépenses au montant de 16 588,16 \$ est allouée au maire, le maire suppléant a reçu une allocation de 10 988,26 \$ et pour un conseiller, l'allocation de dépenses est de 10 293 \$.

Outre cette rémunération, le maire a reçu, à titre de préfet de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Laurentides, une rémunération globale de 39 180,45 \$.

Le maire suppléant a reçu de la MRC des Laurentides une rémunération de 174,77 \$ par séance plus une allocation 87,38 \$ par séance pour remplacer le maire aux réunions du conseil des maires. En 2018, le maire suppléant a donc reçu une rémunération totale de 1639,28 \$ plus une allocation de 817,60 \$.

Enfin, le maire, ou son remplaçant, reçoit de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) une rémunération de 100 \$ par réunion pour sa présence à une séance du conseil d'administration de la Régie. Pour les 3 séances auxquelles il a participé, il a reçu une rémunération de 300 \$ et le maire-suppléant une rémunération de 100\$.

Pour les réunions de la Régie incendie des Monts, le maire reçoit une rémunération de 100 \$ par séance. Pour les 6 séances de 2018, il a donc reçu une rémunération 600 \$.

Conformément à la loi, les listes des contrats sont publiées sur internet, tel que prévu aux articles 477.5 et 477.6 de *la loi sur les cités et villes*.

L'année 2018 a donc été fertile au niveau des réalisations municipales. Le déploiement de la nouvelle image de marque et de la planification stratégique DESTINATION 2030 se poursuivent. Les chantiers majeurs, tels que la réfection du quai Alouette et la promenade riveraine ont commencé il y a maintenant 2 semaines. Les projets à venir sont tout aussi structurants pour notre Ville qui se porte extrêmement bien en matière de développement

résidentiel. Le parc industriel Des Monts a été inauguré en 2018 et plusieurs entreprises sont en train de s'y installer.

Sur ce, le rapport de l'exercice financier 2018 se termine. Merci pour votre écoute. Bonne soirée!